

DÉCISION N°64-2024
REMISE EN ÉTAT DU PASSAGE À NIVEAU N°4 DE LA VOIE FERRÉE
BELLEGARDE EN FOREZ / MONTROND LES BAINS
(OPTION PLATELAGE DALLES CAOUTCHOUC)

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, notamment en ses article L.2122-1 et R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur Le Président,

Considérant la nécessité de faire procéder aux travaux de remise en état du passage à niveau n°4 de la Voie Ferrée Bellegarde- en-Forez / Montrond-les-Bains,

Considérant les propositions techniques et financières de l'Entreprise OFFROY, Agence de DIJON (21000), 15-17 rue du Docteur Quignard, dont le siège social est à CHELLES (77500), 12 Rue Eugène Freyssinet, quant à l'exécution desdits travaux ci-avant explicités pour un montant hors taxes de 45 125.00 €, et ce aux termes du devis en annexe,

Considérant que le seuil des 5 538 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DÉCIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le devis de l'Entreprise OFFROY, Agence de DIJON (21000), 15-17 rue du Docteur Quignard, dont le siège social est à CHELLES (77500), 12 Rue Eugène Freyssinet, quant à l'exécution desdits travaux ci-avant explicités pour un montant hors taxes de 45 125.00 €, et de passer commande.

ARTICLE 2

Dit que les crédits requis sont prévus au budget Principal.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 26/03/2024

Le Président,
Pierre VERIOEL

Communauté de Communes de Forez-Est
13 Avenue Jean Jaurès
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
01220065894-20240326-64-2024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2024